

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	20

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 13 mai à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 5 mai 2026 s'est réuni dans les locaux administratifs du SEVADEC sous la présidence de Monsieur Guy ALLEMAND (hormis concernant l'élection du Président, placée sous la Présidence du doyen d'âge, à savoir Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU).

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir reçu de Mme MALIAR), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Emille ROBILLIART, Messieurs Guy ALLEMAND, Eloi BONNINGUES, Sébastien CASTELLE, Bruno DEMILLY, Benjamin DOUAY, Yves ENGRAND (pouvoir reçu de M. PLANQUE), Pascal GAVOIS, Michel HAMY (suppléant de M. MIGNONET), Claude KIDAD, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ, Fabrice MARTIN, Frédéric MELCHIOR, Antoine PERALDI, Fabrice PONTTHIEU, Jean-Marc PUISSESSEAU.

ETAIENT EXCUSES :

Madame Faustine MALIAR (pouvoir donné à Mme BOUCHART), Messieurs Philippe MIGNONET (suppléé par M. HAMY), Olivier PLANQUE (pouvoir donné à M. ENGRAND).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Benjamin DOUAY

A9-05-2026 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle que les dispositions des articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) précisent que la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du Code de la Commande Publique, est constituée, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, par l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Il est, par ailleurs, procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Suite au renouvellement général des Conseils Municipaux et Communautaires, il importe de procéder à la désignation des représentants à la Commission d'Appel d'Offres, dans le respect de ces directives.

Préalablement aux opérations électorales de désignations des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, le Comité Syndical doit, conformément à l'article D.1411-5 du C.G.C.T., fixer les conditions de dépôt des listes.

Une délibération préalable et distincte est nécessaire.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20260513-A9-05-2026-DE
Date de télétransmission : 18/05/2026
Date de réception préfecture : 18/05/2026

Aussi, il vous est proposé de fixer les conditions de dépôt des listes, pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et suppléants,
- les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants),
- les élections auront lieu au scrutin secret, sauf accord unanime contraire,
- les listes devront être transmises par courriel aux services du SEVADEC à l'adresse suivante : sevadec@wanadoo.fr, au plus tard le vendredi 5 juin 2026 à 12H00. Un accusé de réception sera délivré.

Toute liste ne respectant pas les conditions de dépôt précitées sera déclarée irrecevable.

L'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres interviendra lors de la prochaine séance du Comité Syndical, au vu des listes déposées dans les conditions fixées ci-dessus.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les conditions de dépôt de listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, telles que précisées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
BP 20
62101 CALAIS CEDEX

